



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'État déplore la décision de Tamedia et s'alarme d'un nouvel appauvrissement du paysage médiatique en Suisse romande

Le Conseil d'État exprime sa vive inquiétude suite à l'annonce faite ce matin par la direction de Tamedia, filiale de TX Group, de fermer le centre d'impression de Bussigny et de supprimer 290 postes de travail, dont 90 dans les rédactions en Suisse. Il s'alarme de l'impact que va avoir cette décision sur les organes de presse romands. Déplorant, de plus, avoir été informé ce jour seulement de ces restructurations, le Gouvernement va solliciter rapidement une rencontre avec les dirigeants de Tamedia.

Le groupe Tamedia, éditeur notamment des quotidiens 24heures, la Tribune de Genève et de l'hebdomadaire le Matin dimanche, a annoncé ce matin une importante restructuration menaçant plusieurs dizaines de postes de travail au sein des rédactions en Suisse romande et au centre d'impression de Bussigny. Conscient des effets de la crise des revenus publicitaires et des mutations de l'environnement numérique dans lequel évolue la presse depuis plusieurs années, le Conseil d'État est toutefois particulièrement préoccupé par les annonces qui se succèdent au sein du même groupe de médias avec des conséquences importantes en termes d'emploi et de savoir-faire industriel dans le domaine de l'impression.

Avec cette décision, le paysage médiatique romand subit une nouvelle vague de licenciements, qui s'ajoutent à celles déjà annoncées ces dernières années. Le Conseil d'État regrette ce nouvel appauvrissement de la presse romande. De même, il craint un affaiblissement majeur de la couverture de l'actualité en Suisse romande.

Comme il a déjà eu l'occasion de l'exprimer à réitérées reprises, le Conseil d'État est très attaché à la diversité et à la pluralité de la presse facteur essentiel de la formation de la libre opinion dans notre démocratie. Il entend donc rencontrer rapidement les dirigeants de Tamedia pour comprendre leur stratégie et les raisons qui les ont poussés à prendre de telles décisions. Le Conseil d'État déplore en outre avoir été informé ce jour seulement de cette annonce dont les conséquences sur l'emploi en Suisse romande et dans ce secteur sont majeures. Le Conseil d'État sera particulièrement attentif au respect des dispositions légales en matière de

licenciements collectifs.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 27 août 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat